Mairie

Le Tremblay-sur-Mauldre

ARRETÉ DU MAIRE 2026.09.150

Interdiction de stationner - Parking de l'Église Manifestation « Art sur Mauldre » – Vernissage

LE MAIRE DE LA COMMUNE DU TREMBLAY-SUR-MAULDRE

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2212-1, L. 2212-2, L.2212-5, L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;
Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 110-1 ; R417-10 ; R 325-1 ;
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière, modifiés par les textes subséquents ;
Considérant qu'il appartient au Maire d'assurer la sécurité et la tranquillité publiques dans le cadre de ses pouvoirs de police ;
Considérant qu'il est nécessaire, à cet effet, de réglementer le stationnement sur la totalité du parking de l'église afin de garantir le bon déroulement du vernissage de la manifestation « Art sur Mauldre » ;

ARRETE

Article 1 : Interdiction de stationner
Le stationnement de tout véhicule est strictement interdit sur l'ensemble du parking de l'église, le vendredi 09 octobre 2026, de 15 heures à 22 heures, dans le cadre du vernissage de la Manifestation **« Art sur Mauldre ».**

Article 2 : Signalisation et affichage
Le présent arrêté sera porté à la connaissance du public par voie d'affichage et par la mise en place d'une signalisation temporaire appropriée.

Article 3 : Exécution
Le présent arrêté sera exécuté par Madame le Maire et les services municipaux.

Article 4 : Transmission
Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Gendarmerie de Jouars-Pontchartrain

Article 5 : Voie de recours
Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait au Tremblay-sur-Mauldre, le 08 octobre 2026.

Le Maire,
Françoise **CHANCEL**

MAIRIE DE LE TREMBLAY-SUR-MAULDRE 78 (Yvelines)

17, rue du Pavé
78490 Le Tremblay-sur-Mauldre
Tél. : 01 34 87 82 64
E-mail : contact@letremblaysurmauldre.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE RAMBOUILLET
CANTON D'AUBERGENVILLE